

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 23 mai 2019

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 17/05/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN

Présents : 8

Présents : José SARLIN, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Michel GENEVRIER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Michel PHILIP

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Hervé BORRELLY par José SARLIN, Jean-Paul BOUFFIER par Michel PHILIP

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés: Guy ALBRAND

Absents:

Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Personnel communal : création et suppression de postes. - DE_2019_033

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'avance de grade d'un agent, il convient de créer un nouveau poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- La création d'un emploi de Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet compter du 01/06/2019.
- La suppression d'un emploi de Rédacteur à temps complet à compter du 01/06/2019.
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

José SARLIN



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/06/2019
004-210402343-20190523-DE_2019_033-DE